

## **Membre Fondateur**

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

## Agences Audiovisuelles

Au 01 juin 2002 13,2734 €

Augmentation 1.30%

	Augmentation	1,30%
Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 552,76 €
Editorialiste	343	4 552,76 €
Rédacteur en chef adjoint	287	3 809,45 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 583,81 €
Chef des informations	250	3 318,34 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 119,24 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 119,24 €
Chef de service ou d'édition	225	2 986,51 €
Sous-chef de service	190	2 521,94 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 521,94 €
Secrétaire de rédaction	185	2 455,57 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 455,57 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 455,57 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 322,84 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 322,84 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 190,10 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 190,10 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 190,10 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 057,37 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 057,37 €
Sténographe rédacteur	140	1 858,27 €
Stagiaires		
+ de 18 mois		1 831,72 €
du 13e au 24e mois	125	1 659,17 €
du 4e au 12e mois	115	1 526,44 €
du 1er au 3e mois	100	1 327,34 €

Prime de langue +10 %

*Plan minimum de carrière :* le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)